

# Les modalités sociales de la fermeture du Crédit Foncier se précisent

Les Caisses d'Épargne et Banques Populaires ont commencé les consultations de leurs comités d'entreprise pour intégrer les salariés du Crédit Foncier.

Sharon Wajsbrot  
@Sharonwaj

Pas de trêve estivale pour le Crédit Foncier. Les négociations sociales liées à la fermeture de l'établissement de crédit créé il y a plus de cent cinquante ans ont démarré dès début juillet et, chez BPCE, les consultations sur le projet s'accélérent.

## Les reclassements s'organisent

Après avoir informé l'intersyndicale du Crédit Foncier de l'étendue du projet et de son calendrier, le groupe a invité les comités d'entreprise des banques régionales à se

« En tant que maison mère de BPCE, les Caisses qui ont participé à la recapitalisation du Crédit Foncier en 2011 doivent être consultées sur les raisons qui ont conduit à sa fermeture. »

UN RESPONSABLE SYNDICAL  
D'UNE CAISSE D'ÉPARGNE

prononcer sur les transferts des salariés du Crédit Foncier qu'elles doivent accueillir.

Dans le détail, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires devraient absorber le plus gros des trou-

pes du Crédit Foncier. De sources syndicales, ces établissements devraient proposer un poste aux salariés travaillant dans le réseau du Crédit Foncier, soit environ 800 personnes. De fait, en fermant sa filiale, BPCE s'est engagé à proposer un poste de même nature, à classification équivalente et dans le même bassin d'emploi, à l'ensemble des salariés dont le poste va disparaître. En parallèle, la banque va ouvrir un plan de départs volontaires.

Natixis et la Banque Palatine ne devraient en revanche pas accueillir plus de quelques dizaines de salariés sur les 2.300 que compte le Crédit Foncier actuellement. Le reste des équipes devrait se voir proposer un emploi chez BPCE SA, dans la structure chargée de gérer les crédits du groupe bancaire, Ecureuil Crédit, ou bien conserver leur emploi actuel au sein de la structure de financement immobilier du Crédit Foncier (Socfim) et de la société de conseil immobilier du Crédit Foncier (CFI).

Ces deux entités doivent en effet être rattachées directement à BPCE.

## Le démantèlement toujours débattu

Ces consultations butent toutefois sur la volonté des syndicats au sein de certains établissements régionaux de débattre du projet de fermeture du Crédit Foncier. « Il y a une résistance dans les Caisses d'Épargne : les comités d'entreprise veulent être consultés au-delà des modalités opérationnelles du transfert de quelques salariés. En tant que maison mère de BPCE, les Caisses qui ont participé à la recapitalisation du Crédit Foncier en 2011 doivent être consultées sur les raisons qui ont conduit à sa fermeture », plaide un responsable syndical d'une Caisse d'Épargne.

Ce sujet est aussi au cœur des revendications de l'intersyndicale du Crédit Foncier et de son action en justice contre le groupe. Le verdict doit être prononcé ce jeudi. ■